

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

FEDERATION FRANCAISE DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

25 rue Saint Antoine
69003 Lyon

Exercice clos le 31 décembre 2022

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris - Ile de France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles et du
Centre
RCS Nanterre B 632 013 843
44, quai Charles de Gaulle
CS 60095
69463 Lyon cedex 06

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés à l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 7 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Luc Williamson
Associé

- BILAN ACTIF -

F.F.T.D.A.

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	39 119	36 540	2 579	8 779
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	11 060	11 060		
Autres immobilisations corporelles	121 973	92 260	29 713	22 343
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participation évaluées selon méthode équivalence				
Autre participations	1 520		1 520	1 520
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 667		3 667	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	177 338	139 859	37 479	32 642
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	16 045		16 045	7 465
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	11 370		11 370	
Autres créances	225 395		225 395	143 939
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 876 846		1 876 846	2 089 527
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	238 227		238 227	205 536
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 367 882		2 367 882	2 446 466
TOTAL ACTIF GENERAL	2 545 220	139 859	2 405 361	2 479 108
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				

- BILAN PASSIF -

F.F.T.D.A.

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 0)		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	587 720	531 672
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-20 036	56 047
Situation Nette	567 684	587 720
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	567 684	587 720
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avance conditionnées		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur manuels affectés		
Fonds dédiés sur donations et legs		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	167 000	330 000
TOTAL PROVISIONS	167 000	330 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)	2 793	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	176 914	118 326
Dettes fiscales et sociales	48 437	71 616
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	306 774	313 526
Produits constatés d'avance	1 135 759	1 057 920
TOTAL DETTES	1 670 677	1 561 388
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	2 405 361	2 479 108
Renvois :		
(1) Dettes :		
	à Plus d'un an	
	à moins d'un an	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

- COMPTE DE RESULTAT -

F.F.T.D.A.

du 01/01/2022 au 31/12/2022

			Total	N-1
Produits d'exploitation	France	Export		
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services	10 789		10 789	14 437
Chiffre d'affaires net	10 789		10 789	14 437
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 973 920	1 361 880
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			700 580	288 431
Autres produits			2 206 237	1 445 770
Total des produits d'exploitation I (1)			4 891 527	3 110 518
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3)			3 646 725	1 739 767
Impôts, taxes et versements assimilés			45 573	38 139
Salaires et traitements			659 853	561 203
Charges sociales			174 517	168 067
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements			30 310	21 898
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provisions				
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux provisions				275 000
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			344 968	257 907
Total des charges d'exploitations II (2)			4 901 947	3 061 981
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-10 420	48 537
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits Financiers				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			3 384	1 602
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			3 384	1 602
Charges Financières				

- COMPTE DE RESULTAT -

F.F.T.D.A.

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Total	N-1
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)		
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	3 384	1 602
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	-7 036	50 139
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		11 409
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels V		11 409
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 000	5 500
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VI	13 000	5 500
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	-13 000	5 909
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE OU PERTE	-20 036	56 047
Renvois:		
(1) Dont Produits d'exploitation sur exercices antérieurs :		821,00
(2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :	13 000,00	
(3) Dont crédit-bail mobilier :	5 151,00	6 139,00
(3) Dont crédit-bail immobilier :		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées :		

F.F.T.D.A.

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 2 405 361€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte nette comptable de -20 036€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations :

Description de l'objet social :

La Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées (FFTDA) est issue du Comité Fédéral de Taekwondo, lui-même issu du Comité d'Organisation de Taekwondo, commission créée lors de la fusion de la Fédération Française de Taekwondo avec la Fédération Française de Karaté Taekwondo et Arts Martiaux Affinitaires survenue en 1984, auquel il succède.

L'association a pour objet la pratique du taekwondo et des disciplines associées. Son siège social est au 25, rue Saint Antoine à Lyon 3e. Elle a été déclarée, conformément à la loi du 1er juillet 1901, à la préfecture de Lyon

Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Pour la première fois, la Fédération Française de Taekwondo a organisé le Grand Prix Série 2 à Levallois-Perret (92) afin de permettre à ses athlètes valides et paralympiques de se préparer aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

C'est ainsi qu'elle a répondu à un appel à l'aide d'une athlète Afghane paralympique en l'intégrant dans son pôle France à l'INSEP

De plus, la Fédération a pérennisé le Projet Sportif Fédéral, à savoir : structurer le service de ses clubs, de ses territoires, diversifier une pratique accessible à tous, labelliser les clubs en lançant une campagne "club 2024".

Elle a également procédé à la mise en place d'une plateforme pour les inscriptions des passages de grades nationaux, régionaux et départementaux.

Les moyens mis en œuvre :

Le Grand Prix de Levallois-Perret a obtenu l'aide de la Direction Interministérielle aux Grands Evénements Sportifs (DIGES), et de la Région Ile-de-France pour un montant global de 180 000€. Cette attribution a permis de mettre tout en œuvre afin que cet événement soit un succès.

C'est pourquoi, elle a répondu à la mesure de solidarité vis-à-vis de cette athlète Afghane lui permettant de s'entraîner en toute sérénité au pôle France INSEP

Grâce à notre implication dans le Projet fédéral Sportif, la FFTDA a lancé la campagne de labellisation "Club 2024". Cet outil est destiné à développer et valoriser l'implication des associations dans le développement du Taekwondo et des Disciplines Associées et de certifier la qualité des clubs.

Dans cette stratégie de développement, une plateforme a été mise en place sur le site Fédéral afin de permettre aux candidats de s'inscrire directement en ligne aux passages de grades nationaux, régionaux et départementaux. Ces inscriptions sont traitées par la Fédération en lien avec les ligues, et les Comités Départementaux et une rétrocession est reversée aux organisateurs des passages de grades.

Dans le cadre de cette nouvelle procédure, la Fédération souhaite développer et animer les organes décentralisés dans la progression des programmes techniques relatifs des passages des grades.

Evénements significatifs postérieurs à la clôture

La continuité de l'exploitation n'est pas compromise.

Règles et méthodes comptables

Principes et conventions générales :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été préparés en conformité avec les dispositions du code de commerce et du plan comptable général, et notamment les règlements suivants :

- Décret comptable du 29/11/1983
- CRC n°99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations
- ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC 2018-06 du 23 novembre 2015 modifié par le règlement ANC 2019-04 et 2020-08
- ANC 2018-02 entré en vigueur sur l'exercice 2020

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles :

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, et
- de tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée.

Immobilisations corporelles :

Les éléments principaux d'immobilisations corporelles qui ont des utilisations différentes, qui procurent un potentiel de services profitant à des tiers ou à l'entité conformément à sa mission ou à son objet selon des rythmes différents, ou qui doivent faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, sont comptabilisés séparément et font l'objet d'un plan d'amortissement propre.

La Fédération a retenu comme durée d'amortissement la durée d'usage pour l'amortissement des actifs non décomposables.

Amortissements :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|---------------------------------------|-----------|
| - Logiciels | 1 à 3 ans |
| - Matériel sportif | 3 à 5 ans |
| - Installations générales | 2 à 5 ans |
| - Matériels de bureau et informatique | 1 à 5 ans |
| - Mobilier | 5 ans |

Immobilisations financières :

Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

A la clôture de chaque exercice, la valeur d'utilité de chaque ligne de titres est appréciée sur la base des capitaux propres, des résultats de la filiale et des perspectives d'avenir.

Créances :

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions :

Les provisions enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-6 sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Pour tenir compte des particularités liées au financement annuel du Ministère des Sports et à l'objectif de développement du Taekwondo, la FFTDA comptabilise une provision "JO" destinée à couvrir le coût des Jeux Olympiques pour la Fédération; notamment les déplacements du personnel technique et les indemnités fédérales versées aux médaillés. La provision s'élève à 50 000€ au titre de l'exercice.

Au titre des Jeux Olympiques de 2024 et en lien avec la décision du comité directeur d'octroyer des primes lors de l'obtention de médailles (40 000 € pour une médaille d'or, 30 000 € pour une médaille d'argent et 10 000 € pour une médaille de bronze), la Fédération a comptabilisé une provision d'un montant de 80 000 € à fin décembre 2021. Cette provision est maintenue au 31 décembre 2022.

Indemnité de départ à la retraite :

Compte tenu des effectifs, de l'ancienneté, de la moyenne d'âge des salariés, les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ne sont pas significatives.

Reconnaissance des produits :

La subvention du Ministère des sports est attribuée pour une année civile.

La subvention du Ministère des sports 2022 a été comptabilisée en globalité sur l'exercice 2022.

Les cotisations clubs et licenciés sont rattachées à la saison sportive et doivent être réparties sur la période concernée.

Permanence des méthodes :

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires:

Loyers (SCI LE MATIN CALME) :

En accord avec le propriétaire de la SCI LE MATIN CALME, fin du contrat de location au 31/07/22 le montant des loyers s'élèvent au 31/07/2022 s'élève à 7 K€.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

État de l'actif Immobilisé :

Immobilisations Incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Frais D'établissement	-					-
Autres Immobilisations incorporelles	39 119					39 119
Total Immobilisations Incorporelles (I)	39 119					39 119
Terrain	-					-
Constructions	-					-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	11 060					11 060
Installations générales, agencements, aménagements divers	33 138					33 138
Matériel de transport	-					-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	69 074		31 480		11 718	88 836
Emballages récupérables et divers	-					-
Immobilisations corporelles en cours	-					-
Avances et acomptes	-					-
Total Immobilisations Corporelles (II)	113 271					133 033
Participations	1 520					1 520
Créances rattachées à des Participations	-					-
Autres Titres Immobilisés	-					-
Prêts et autres immobilisations financières	-					3 667
Total Immobilisations Financières (III)	1 520		31 480		11 718	5 187
Total Général (I + II + III)	153 910		31 480		11 718	177 338

Amortissement de l'actif Immobilisé :

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur Début D'exercice	Augmentations (+)	Diminutions (-)	Valeur Fin d'exercice
Frais D'établissement	-			-
Autres Immobilisations incorporelles	30 340	6 200		36 540
Total Immobilisations Incorporelles (I)	30 340	6 200		36 540
Terrain	-			-
Constructions	-			-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	11 060			11 060
Installations générales, agencements, aménagements divers	33 138			33 138
Matériel de transport	-			-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	46 731	24 110	11 719	59 122
Emballages récupérables et divers	-			-
Immobilisations corporelles en cours	-			-
Avances et acomptes	-			-
Total Immobilisations Corporelles (II)	90 928	24 110	11 719	103 320
Total Général (I + II)	121 268	30 310	11 719	139 859

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-		
Prêts	-		
Autres immobilisations financières	3 667	3 667	
Créances clients et comptes rattachés	11 370	11 370	
Autres	225 395	225 395	
Charges constatées d'avance	238 227	238 227	
Total aux	478 659	478 659	-
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			

Provisions :

Provisions	Solde à L'ouverture	Augmentation	Diminution	Solde à la Clôture
Réglementées	-			-
Pour Risques	-			-
Pour Charges	330 000		163 000	167 000
Total	330 000	-	163 000	167 000

Nature Provisions Pour Risques et Charge	Solde à L'ouverture	Augmentation	Diminution	Solde à la Clôture
Provision Pour Risque D'emploi	-			-
Autres Provisions pour Risques	-			-
Provisions pour pensions et obligations similaires	-			-
Provisions pour grosses réparations	-			-
Autres provisions pour charges	330 000		163 000	167 000
Total	330 000	-	163 000	167 000

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	-						-
Provisions pour charges	330 000			163 000			167 000
Total	330 000	-	-	163 000	-	-	167 000

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles	-		
Autres Emprunts obligataires	-		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	-		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus d'1 an maximum à l'origine	-		
Emprunts et dettes financières divers	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	176 914	176 914	
Dettes fiscales et sociales	48 437	48 437	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	2 793	2 793	
Autres Dettes	306 774	306 774	
Produits constatés d'avance	1 135 759	1 135 759	
Total	1 670 677	1 670 677	-
Emprunts souscrits sur l'exercice			
Emprunts Remboursés sur l'exercice			
Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture			

Engagements financiers et autres informations :

	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
Filiales et participations			
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+ 50% du capital détenu)			
- SCI le Matin Calme (31/12/2022)	1 131 387	99	1 141 787
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

Informations complémentaires :

Produits et charges exceptionnelles :

	Exercice N	Exercice N-1
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		11 409
Produits Exceptionnels sur Opération en capital		
Reprise pour provisions pour risques et charges		
Total produits exceptionnels	-	11 409
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 000	5 500
Charges Exceptionnelle sur Opération en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total charges exceptionnelles	13 000	16 909
Résultat exceptionnel	13 000	28 318

Recettes fédérales :

Nature	2022	2021	Variation	% Variation
Licences et cotisations clubs	1 699 600	1 212 016	487 584	40,2%
Séminaires et formations cadres	47 865	44 501	3 364	7,6%
Ventes passeports sportifs	145 065	59 220	85 845	145,0%
Grades et homologations	99 942	33 737	66 205	196,2%
Ventes diverses	79 999	7 828	72 171	921,9%
Compétitions et entrées spectateurs	133 767	84 968	48 799	57,4%
Sponsoring	0	3 500	-3 500	100,0%
TOTAUX	2 206 237	1 445 770	760 467	52,6%

Ventilation de la subvention MJS :

Financements	Montants	Part imputée sur l'exercice	Part reportée sur l'exercice suivant
Convention d'objectif 2022	1 581 639	1 493 671	87 968
convention d'objectif 2021 reporté en 2022	176 084	176 084	
Total MJS	1 757 723	1 669 755	87 968
Subventions/Manifestations	304 165	304 165	0
TOTAL SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 061 888	1 973 920	87 968

Effectif moyen :

Effectif moyen en ETP	Salariés	Mis à disposition
personnel administratif	8	
Personnel technique	9	12
TOTAL	13	